



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2024-097

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

# Sommaire

## **MTES / Direction**

971-2024-04-18-00001 - Décision DEAL/CAB du 18 avril 2024 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (7 pages)

Page 3

MTES

971-2024-04-18-00001

Décision DEAL/CAB du 18 avril 2024 portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire



**Décision DEAL/CAB du 18 AVR 2024  
portant subdélégation de signature**

**- Ordonnancement Secondaire -**

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe,

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – M. LEFORT (Xavier) ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 11 décembre 2020 portant nomination de Mme Catherine PERRAIS en qualité de directrice adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté interministériel du 26 juin 2023 portant nomination de M. Olivier KREMER en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté interministériel du 4 mars 2024 portant nomination de M. Thierry SABATHIER en qualité de directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2023 portant organisation de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 portant délégation de signature à M. Olivier KREMER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 susvisé, subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier KREMER, et dans la limite de ses attributions de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à :

- Mme Catherine PERRAIS, directrice adjointe « Construction – Transports – Risques – Responsable Sécurité Défense » .
- M. Thierry SABATHIER, Directeur Adjoint « Aménagement – Communication – Management – Ressources Naturelles » ;

**Article 2** – Subdélégation de signature est donnée aux agents listés en annexe 1, à l'effet de signer dans la limite des attributions de leur service :

- l'engagement et la liquidation des recettes et de dépenses imputées sur les unités opérationnelles citées dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 susvisé ;
- tout acte lié à l'engagement et à l'exécution des marchés publics dans la limite des seuils fixés dans l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 susvisé.

**Article 3** – Subdélégation de signature est donnée à M. Thierry LECOMTE, chef du service Risques, Énergie Déchets et, en son absence, à ses adjoints, à l'effet de signer tous les documents relatifs à la budgétisation sur le BOP 181 action 14 des opérations financées au titre du fond de prévention de risques naturels majeurs (FPRNM) et précédemment imputées sur un compte dédié à la Direction régionale des Finances publiques de Guadeloupe.

Les arrêtés attributifs ou conventions attributives de subvention, financés sur le BOP 181 action 14, sont réservés à la signature du directeur et, en cas d'empêchement, à la signature des directeurs adjoints désignés à l'article 1 de la présente décision.

**Article 4** – Subdélégation de signature est donnée à Mme Sabine KAWAMURA, cheffe du service Habitat et Bâtiment Durables, à l'effet de signer pour l'action 1 du BOP 123 les arrêtés attributifs ou conventions attributives de subvention d'un montant inférieur à 21 000 €.

Les conventions ou arrêtés attributifs au-delà de ce seuil sont réservés à la signature du directeur et, en cas d'empêchement, à la signature des directeurs adjoints désignés à l'article 1 de la présente décision.

**Article 5** – Hors BOP 123 action 1 et BOP 181 action 14, demeurent réservés à la signature du directeur et, en cas d'empêchement, à la signature des directeurs adjoints désignés à l'article 1 de la présente décision :

- les arrêtés attributifs ou conventions attributives de subvention d'un montant de 50 000 € maximum pour les collectivités territoriales et jusqu'à 100 000 € pour les autres.

Les conventions ou arrêtés attributifs au-delà de ce seuil, ainsi que l'ensemble des arrêtés ou les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, sont signés par le préfet conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 susvisé.

**Article 6** – Les engagements de frais de déplacement demeurent réservés à la signature du directeur et, en cas d'empêchement, à la signature des directeurs adjoints désignés à l'article 1 de la présente décision, ainsi qu'à Kelly OSSEUX (chargée de mission pilotage et contrôle interne) et Guillaume STEERS (chef de cabinet).

**Article 7** – Les aides et secours matériels demeurent réservés à la signature du directeur et, en cas d'empêchement, à la signature des directeurs adjoints désignés à l'article 1 de la présente décision.

**Article 8** – Subdélégation de signature est donnée à Mme Kelly OSSEUX et M. Loïc ABON à l'effet de :

- recevoir et répartir dans le progiciel Chorus les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) des programmes délégués par arrêté préfectoral du 30 juin 2023 susvisé ;
- répartir dans le progiciel Chorus ces crédits entre les unités opérationnelles chargées de leur exécution.


**Article 9** – La liste des agents habilités à saisir ou valider les demandes d'achats et les demandes de subventions, ainsi qu'à constater le service fait dans le cadre de Chorus-Formulaire est précisée en annexe 2.

**Article 10** – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.


**Article 11** – La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Fait à Basse-Terre, le 18 AVR. 2024

Le Directeur



Olivier KREMER



#### Délais et voies de recours

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La légalité, de la présente décision peut être contesté par toute personne ayant intérêt à agir, dans les 2 mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de Basse-Terre d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des 2 mois vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télerecours citoyen » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Annexe 1 à la décision DEAL/CAB du 18 AVR 2024**

Désignation des agents habilités dans la limite de leurs attributions et compétents conformément aux articles 1 et 2 de la présente décision :

BOP / UO	Services	Agents habilités	Agents habilités <u>en cas d'absence ou d'empêchement</u>
203-207-159	Transports, Mobilités, Education et Sécurité Routières (TMES)	M. David PONCET	Mme Emilie CAILLAUX
			M. David COLLAS
			Mme Claudiane MIRE DIN 207, action 3, jusqu'à 4 000 €
			M. Philippe ODE 203, jusqu'à 4 000 €
123 - 135	Habitat et Bâtiment Durables (HBD)	Mme Sabine KAWAMURA	M. Marc CLAUDIN
			Mme Clémence PHAROSE
159	Mission Développement Durable et Évaluation Environnementale (MDDEE)	M. Thierry SABATHIER	Mme Catherine BADLOU
			Mme Nicole ERDAN
123 - 135	Renouvellement des Villes et des Quartiers (RVQ)	M. Eric PARIZE	M. Fabrice GUINGAND
113 – 135 159	Prospective, Aménagement et Connaissance du Territoire (PACT)	Mme Yâsimîn VAUTOR	M. Hervé DIB
			Mme Eva LE SAULNIER
113 – 174 – 181	Risques, Énergie, Déchets (RED)	M. Thierry LECOMTE	M. Philippe EDOM
			Mme Aurélie LORIN
			Mme Aude COMTE
113 – 181 – 159	Ressources Naturelles (RN)	M. Danny LAYBOURNE	M. Pascal LI-TSOE

BOP / UO	Services	Agents habilités	Agents habilités <u>en cas d'absence ou d'empêchement</u>
217-SGAC-ASSO	MDDEE	M.Thierry SABATHIER	Mme Nicole ERDAN
354	Unité territoriale Saint-Barthélemy – Saint-Martin (UTSBSM)	M. Karim MIKSA	Mme Sabrina D'HABIT
113	CAR SPAW	Mme Lucile ROSSIN	Mme Géraldine CONRUYT



**Annexe 2 à la décision DEAL/CAB du 18 AVR 2024**

Liste des agents habilités à procéder à la saisie et à la validation des demandes d'achats, des demandes de subventions et constatations des services faits dans l'outil Chorus Formulaire :

Service / Bureau	Agent	Profil Chorus
CABINET	Mme Kelly OSSEUX	Valideur
CABINET	M. Guillaume STEERS	Valideur
CAR SPAW	Mme Lucile ROSSIN	Valideur
CAR SPAW	Mme Géraldine CONRUYT	Valideur
CAR SPAW	Mme Julie JOUITTEAU	Gestionnaire
HBD / CAGF	Mme Aline VATNA	Valideur
HBD / CAGF	Mme Liliane CHALUS	Valideur
HBD / APAH	Mme Murielle AMBRY	Gestionnaire
HBD / APAH	Mme Evelyne URIE	Gestionnaire
HBD / APAH	Mme Suzy MELFORT	Gestionnaire
HBD / APAH	Mme Evelyne SOMMIER	Gestionnaire
HBD / APAH	Mme Sylvie LACLEF	Gestionnaire
HBD / APAH	Mme Marie-Hélène BALTUS	Gestionnaire
HBD / LL	Mme Samya DANDO	Gestionnaire
MDDEE / PTECV	Mme Nicole ERDAN	Valideur
MDDEE / CAGF	Mme Liliane DIEUPART	Gestionnaire
PACT / CAGF	Mme Murielle KAMOISE	Valideur
PACT / CAGF	Mme Isabelle NISUS-TAULIAUT	Gestionnaire
PACT / CAGF	Mme Octavia PLUTON	Gestionnaire
RED / CAGF	Mme Lydia CYSIQUE-FOINLAN	Valideur
RED / CAGF	Mme Tina JOSEPH	Gestionnaire

Service / Bureau	Agent	Profil Chorus
RED / RN	Mme Danitdza LASSERRE-GENTILLE	Gestionnaire
RN / CAGF	Mme Famina GALPE	Gestionnaire
RN / CAGF	Mme Marlène GUIOVANNA	Valideur
RN / CAGF	Mme Marie-Annie JALET	Gestionnaire
RVQ / PAF	Mme Jacqueline MARIVAL	Valideur
RVQ / PAF	Mme Lucia ROSEAU	Gestionnaire
RVQ/PAF	Mme Nadine LEPIERRE	Gestionnaire
TMES / CAGF	Mme Geneviève GABON	Gestionnaire
TMES / CAGF	Mme Margareth SAINT-JEAN-THERESE	Valideur
TMES / CDSR	Mme Sylvie ABIDOS	Gestionnaire
TMES / PER	Mme Claudiane MIRE DIN	Gestionnaire
TMES / PER	Mme Marie-Cécile BLANC	Gestionnaire